

VILLE DE BRUXELLES
Département Urbanisme
PLAN ET AUTORISATIONS
J. NEIRINGS
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
1000 BRUXELLES

V/Réf : E-025A/04
N/Réf. : AVL/ah/BXL-2.1786/s.355
Annexe : copie du courrier adressé à la Ville en date du 13/10/04

Bruxelles, le 26 octobre 2004

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Boulevard Anspach, 82. Placement de trois enseignes. Demande de régularisation.

En réponse à votre lettre du 20 octobre sous référence, réceptionnée le 25 octobre 2004, nous vous transmettons ci-joint l'avis que la C.R.M.S. avait émis en sa séance du 6 octobre dernier concernant l'objet susmentionnée. En date du 16 septembre 2004, votre service nous avait, en effet, déjà fait parvenir une même demande à laquelle la C.R.M.S. avait répondu par courrier du 13 octobre dernier.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S.; A.A.T.L. – D.U.